

SPONSOR: KELLE & MATT RAINOLDI



BILINGUAL NURSERY AND PRIMARY SCHOOL LES CARTESIENS
GROUPE SCOLAIRE BILINGUE "LES CARTESIENS"
N° 197/11/7AMINEDIE/SG/DSEPB/SEPB/SDAAP du 09 Mai 2018
Po box: 672 86 01 29 676 88 46 18
situated at Rangue (at 200 M from Toiture Rouge)

Di, the 31st of 08 2018

014 RECEIVED 0001303 BPF 51000F

Received BESSANG GRACIELLA
Reçu
The sum of soixante un mille
La somme de
For
Pour
Advanced
vance
61000F

Rest
reste
Charles Toussaint Pourcel
Fondateur du
GSB les Cartésiens



REPUBLIC OF CAMEROON
Répub. - West-Africanland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

INSPECTORATE GENERAL OF
EDUCATION

REGIONAL DELEGATION OF LITTORAL

DIVISIONAL DELEGATION SUBREGIONAL
INSPECTION OF DOUALA V



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Répub. - West-Africanland

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

INSPECTION GENERAL DES ENSEIGNANTS

DELEGATION REGIONALE DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
INSPECTIONS D'ARRONDISSEMENT DE
DOUALA V

1

**GROUPE SCOLAIRE BILINGUE
LES CARTESIENS**

Situé à 100m du carrefour Sape
N° Tel: 672 86 01 29 / 676 88 46 38

DIRIGE(E) par NGUEDE KUE Rose TEMBEU
Institutrice de l'Enseignement Général

**CARNET D'EVALUATION
DES APPRENTISSAGES**

CONFORME AU CURRICULUM 2018 DU MINEDUB

NOM (s) et Prénom (s)

De l'élève BESSONGI MARIE ARIETTA

Date et lieu de naissance à:

Niveau 2 CE2

Effectif 35

Le Carnet scolaire de votre enfant est l'outil de base qui sert à entretenir les acquis et l'expertise de l'élève éventuellement conforme au curriculum officiel de l'école primaire Camerounaise.

Après chaque trimestre, ce carnet est confié à l'élève qui le remet à ses parents.

Ceux-ci prennent connaissance des notes et des observations qu'il renferme, y apposent leur visa et le rendent à l'élève qui doit le rapporter à son enseignant le jour suivant.

OBSERVATIONS GENERALES

Moyenne du 1 ^{er} trimestre	SIGNATURES		
	Enseignant (e)	Directeur de l'école	Parents
10,16			
Moyenne du 2 ^{ème} trimestre	SIGNATURES		
10,58			
Moyenne du 3 ^{ème} trimestre	SIGNATURES		
11,7			
Total Général 29,88 /320			
Moyenne Annuelle 10,96 /20	MG = 13,19		
Rang Annuel 29 ^e / 35 /			

DECISION DU CONSEIL DES MAITRES

Promu (e) en classe de : C.M.1
 Examen de rattrapage en : /
 Exclu (e) pour : /
 Redouble la classe de : /
 Date de la prochaine rentrée : 02 septembre 2024
 Début des cours de vacances : 15 juillet 2024 frais 5.000F

AVIS DU CONSEIL DES MAITRES	VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Cours de vacances obligatoires.	

UA : Unité d'apprentissage

ANGUESSA KHETE FRIDE Enseignant TEMBEU
 Institutrice de l'Enseignement Général